

RCS : CHALON SUR SAONE

Code greffe : 7102

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CHALON SUR SAONE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1984 B 00024

Numéro SIREN : 329 073 779

Nom ou dénomination : CABINET D'ANALYSE DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE
COTELLE - HUBERT

Ce dépôt a été enregistré le 13/05/2022 sous le numéro de dépôt 2269

Désignation de l'entreprise : SAS CAGEC COTELLE-HUBERT		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12	
Adresse de l'entreprise 19 RUE D'ALSACE-LORRAINE		71100 CHALON SUR SAONE	
Durée de l'exercice précédent* 12			
Numéro SIRET* 32907377900020		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, 31122021	
		N-1 31122020	
		Brut 1	
		Amortissements, provisions 2	
		Net 3	
		Net 4	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
Frais d'établissement *		AB	
Frais de développement *		CX	
Concessions, brevets et droits similaires		AF	
Fonds commercial (1)		AH	
Autres immobilisations incorporelles		AJ	
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles		AL	
Terrains		AN	
Constructions		AP	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		AR	
Autres immobilisations corporelles		AT	
Immobilisations en cours		AV	
Avances et acomptes		AX	
Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence		CS	
Autres participations		CU	
Créances rattachées à des participations		BB	
Autres titres immobilisés		BD	
Prêts		BF	
Autres immobilisations financières*		BH	
TOTAL (II)		BJ	
Matières premières, approvisionnements		BL	
En cours de production de biens		BN	
En cours de production de services		BP	
Produits intermédiaires et finis		BR	
Marchandises		BT	
Avances et acomptes versés sur commandes		BV	
Clients et comptes rattachés (3)*		BX	
Autres créances (3)		BZ	
Capital souscrit et appelé, non versé		CB	
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)		CD	
Disponibilités		CF	
Charges constatées d'avance (3)*		CH	
TOTAL (III)		CJ	
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)		CW	
Primes de remboursement des obligations (V)		CM	
Ecart de conversion actif* (VI)		CN	
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	
Clause de réserve de propriété *		(3) Part à plus d'un an : CR	
Immobilisations :		Stocks :	
		Créances :	

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Céguil Quattrin

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT

19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

ANNEXE DU 01/01/2021 AU 31/12/2021

CAGEC COTELLE-HUBERT

19 RUE D'ALSACE-LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

03.85.48.62.78

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 17
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	17
Permanence ou changement de méthodes	17
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	18
Etat des amortissements	18
Etat des provisions	19
Etat des échéances des créances et des dettes	19
Composition du capital social	20
Evaluation des immobilisations corporelles	20
Evaluation des amortissements	20
Titres immobilisés	20
Evaluation des matières et marchandises	21
Evaluation des créances et des dettes	21
Dépréciation des créances	21
Disponibilités en Euros	21
Détail des produits à recevoir	22
Détail des charges à payer	22
Détail des charges constatées d'avance	23
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Engagement en matière de pensions et retraites	23
Liste des filiales et participations	24

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 1 642 862.32 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 376 811.97 Euros et dégageant un bénéfice de 303 901.33 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Réduction de capital de 10 % du capital par rachat et annulation des titres en date du 30.12.21.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	476 574		
Installations générales agencements aménagements divers	24 461		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	164 867		6 319
TOTAL	189 327		6 319
Autres participations	29 625		5 000
Prêts, autres immobilisations financières	31 313		153
TOTAL	60 938		5 153
TOTAL GENERAL	726 839		11 472

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles		695	475 878	475 878
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers			24 461	24 461
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			171 186	171 186
TOTAL			195 647	195 647
Autres participations			34 625	34 625
Prêts, autres immobilisations financières			31 466	31 466
TOTAL			66 091	66 091
TOTAL GENERAL		695	737 616	737 616

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles	33 702		695	33 007
TOTAL				
Installations générales agencements aménagements divers	24 393	56		24 449
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	144 045	7 699		151 744
TOTAL	168 437	7 755		176 193
TOTAL GENERAL	202 140	7 755	695	209 200

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	56				
Matériel de bureau informatique mobilier	7 699				
TOTAL	7 755				
TOTAL GENERAL	7 755				

Etat des provisions

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Pensions et obligations similaires	58 200	101 850	58 200		101 850
TOTAL	58 200	101 850	58 200		101 850

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	175 389	27 994	42 003		161 380
TOTAL	175 389	27 994	42 003		161 380
TOTAL GENERAL	233 589	129 844	100 203		263 230
Dont dotations et reprises d'exploitation		129 844	100 203		

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	31 466	31 466	
Clients douteux ou litigieux	193 648	193 648	
Autres créances clients	437 459	437 459	
Impôts sur les bénéfices	1 228	1 228	
Taxe sur la valeur ajoutée	10 867	10 867	
Débiteurs divers	331	331	
Charges constatées d'avance	18 116	18 116	
TOTAL	693 115	693 115	

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	77 879	77 879		
Personnel et comptes rattachés	142 420	142 420		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	133 102	133 102		
Taxe sur la valeur ajoutée	125 544	125 544		
Autres impôts taxes et assimilés	8 094	8 094		
Groupe et associés	1 462	1 462		
Autres dettes	853	853		
Produits constatés d'avance	326 334	326 334		
TOTAL	815 688	815 688		
Montant emprunts et dettes contractés aup.ass.pers.phys.	569			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	24.0000	11 110		1 111	9 999

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.
En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.
Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Evaluation des matières et marchandises

(PCG Art. 831-2)

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les frais de stockage n'ont pas été pris en compte pour l'évaluation des stocks.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

(PCG Art.831-2/3)

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des produits à recevoir

	Montant
AVOIR FOURNISSEUR	114
CLIENTS FACTURES A ETABLIR	205 192
INTERETS COURUS	323
Total	205 629

Détail des charges à payer

	Montant
TELEPHONE	187
EDF EAU	1 257
TIMBRES	1 617
AVOCAT	3 600
COPIES	469
REPARATION ENSEIGNE	4 662
IR	401
CONGES PAYES	40 910
INTERESSEMENT COLLABORATEURS	101 510
CHARGES SUR INTERESSEMENT	46 187
CHARGES SUR CONGES	18 614
TAXE APPRENTISSAGE	797
CVAE	48
FORMATION CONTINUE	
Total	220 259

ANNEXE

Exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
EXPLOITANT AGRICOLE	309		
REVUE FIDUCIAIRE	1 622		
UNECA	310		
FRANCIS LEFEBVRE	1 658		
EDITIONS LEGISLATIVES	630		
REVUES CLIENTS	4 861		
NORDNET	389		
SAGE	52		
EIC	383		
EDITIONS LEGIS. AGRICOLE	318		
API COMTAT	175		
EDITIONS TISSOT	261		
PAGES JAUNES	820		
PACKS SID	1 520		
ATS STUDIO	545		
ROUTAGE REVUES CLIENTS	2 800		
PITNEY	242		
SITE INTERNET	394		
ASYNEO	826		
Total	18 115		

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 832-13)

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Une provision non déductible fiscalement est comptabilisée pour 101 850 euros.

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
71100 CHALON SUR SAONE

Page : 24

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SARL AVENIR AUDIT - Participations détenues entre 10 et 50 % B. Renseignements globaux - Filiales non reprises en A - Participations non reprises en A	8 000		98.75	29 625	29 625			41 730	955		

CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFECTATION DU RESULTAT **SOUMISE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN** **DATE DU 12 MAI 2022**

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 303 901.33 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 431.68 € |
| - une somme de | 303 469.65 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	303 901.33 €
------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 303 469.65 euros, soit un dividende égal à 30.35 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 11 290.20 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 292 179.45 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	311 080.00 €
soit, par titre :	28.00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	327 745.00 €
soit, par titre :	29.50 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	333 300.00 €
soit, par titre :	30.00 €

FABIEN PRETOT


CAGEC COTELLE-HUBERT

Société par Actions Simplifiée au capital de 239 976.00 €

SIEGE SOCIAL : 19 RUE D'ALSACE LORRAINE

71100 CHALON SUR SAONE

329 073 779 RCS Chalon Sur Saône

TEXTE DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT **ADOPTÉE A L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE** **EN DATE DU 12 MAI 2022**

DEUXIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale sur proposition du président décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2021, s'élevant à 303 901.33 €, de la manière suivante :

- | | |
|---------------------------------------|--------------|
| - au compte « Autres réserves » | 431.68 € |
| - une somme de | 303 469.65 € |
| aux actions, à titre de dividende, | |

Total.....	303 901.33 €
------------	--------------

Le total des dividendes s'élèvera ainsi à 303 469.65 euros, soit un dividende égal à 30.35 euros par action.

Ce dividende sera mis en paiement à compter de ce jour

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 11 290.20 €.
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 non éligible à l'abattement de 40 % s'élève à 292 179.45 €.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 12,8 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Rappel des dividendes antérieurement distribués

L'assemblée générale, pour répondre aux prescriptions de l'article 243 bis du Code général des impôts, prend acte de ce que les dividendes distribués, au titre des trois exercices précédents, ont été les suivants :

Exercice : 31/12/2020

- Dividende global distribué :	311 080.00 €
soit, par titre :	28.00 €

Exercice : 31/12/2019

- Dividende global distribué :	327 745.00 €
soit, par titre :	29.50 €

Exercice : 31/12/2018

- Dividende global distribué :	333 300.00 €
soit, par titre :	30.00 €

FABRIEN FLEFOT

